

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury JURY de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2021-2 :

Présidente

Mme VALERIE LEOMAGNO
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Vice-président

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

Membre de l'enseignement

Mme CATHERINE BLANC

CFA ICM CFA INSTITUT CH DES METIERS BORDEAUX
COIFFURE

Mme FRANCINE DUPE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

LP PR ST AUGUSTIN BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme EMILIE IGNACE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LA MORLETTE CENON CEDEX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre professionnel

Mme SEVERINE ADAM

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme FABIENNE AUBERT

ECP PR CECILE BRIAT BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme Véronique PERSAND

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 octobre 2021

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

